



Résidence de mineur

Par **Momo1702**, le **10/01/2019** à **23:53**

Bonjour,

Mon amie qui vient d'avoir 17 ans est actuellement partie vivre chez sa grand mère suite à son passage à tabac par son beau père sous les yeux de sa mère, restée impassible.

Sa vie au quotidien étant devenue trop difficile (coup, insultes, corvées...) sa grand mère l'a accueilli suite a cette énième correction de ce monsieur.

Ma question est de savoir si ses parents peuvent légalement la faire rentrer chez eux de force en sachant qu'elle est chez sa grand mère ? Quels seraient alors ses droits et recours?

Merci d'avance.

Cordialement.